

**CONSEIL GENERAL**  
**Procès-Verbal**

Procès-Verbal de la séance du **mardi 16 juin 2020** à Aclens

Présidence : Monsieur **Vincent Dornier**

Le mardi 16 juin à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des boules.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019
5. Comptes 2019
6. Rapport de gestion 2019
7. Préavis municipal n°01-2020 concernant la vente d'une partie du DP 1003 à M.Ulas Ali et Mme Ulas Sylvie
8. Nomination du bureau et des scrutateurs
9. Communications municipales
10. La "minute" des délégués
11. Divers et propositions individuelles

**1. Appel**

En date du 16 juin 2020, le Conseil général de notre commune compte 43 membres.

La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 29
- Excusés : 12
- Absents : 2

Avec 29 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

**2. Assermentations**

Ce soir, quatre personnes demandent l'assermentation :

- Madame Christelle Krieg
- Madame Géraldine Ravy
- Madame Tessa Ferraro
- Monsieur Cédric Chablaix

Après lecture du serment par le président, ils solennisent leur promesse.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Le président informe qu'une modification de l'ordre du jour doit être apportée en raison d'un postulat déposé par un conseiller, concernant l'emplacement des cases postales. Ce postulat va être traité séance tenante et sera ajouté au point 8 de l'ordre du jour. En l'absence de remarques, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019

Pas de remarques.

**Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté, à l'unanimité.**

### 5. Comptes 2019

Présentation détaillée par Madame **Sylvie Ciana**, syndique.

- Lecture du rapport de la commission de gestion par Monsieur **Benoît Olivier**.
- L'exercice laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 78'727.43. Les revenus sont de CHF 5'452'588.95 et les charges s'élèvent à CHF 5'373'861.52.
- Nous avons constaté l'exactitude des comptes étudiés, la correspondance du bilan et des comptes avec le rapport financier et donc la bonne gestion de la commune.
- Les principaux points soulevés et discutés avec la Municipalité sont les suivants :
  - Le projet du refuge est stoppé et une autre solution est à l'étude avec le stand de tir de Romanel. Les frais engagés sont divisés à moitié entre Romanel et Aclens.
  - Nous demandons à la Municipalité de réétudier le projet pour un véhicule de voirie qui fait toujours défaut à l'employé communal.
  - Il serait bien de remettre en état l'ancien local de la boulangerie et de le proposer à la location. Nous proposons à la Municipalité de mettre une annonce au pilier public, en plus d'autres moyens de communication.
  - Nous avons reçu les rapports des débiteurs au 31.12.2019 afin de pouvoir suivre, l'année prochaine, l'évolution des encaissements. Ces rapports seront fournis chaque année.
  - La commune a réajusté la provision pour pertes sur débiteurs, à la suite des défalcatons d'impôts, afin de pallier les éventuelles pertes d'impôts dues au Covid-19.
  - Nous proposons à la Municipalité de remplacer les détails des comptes d'investissement par le tableau des investissements des comptes communaux, qui est plus détaillé.

En conclusion, la commission de gestion recommande d'accepter les comptes, tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, à la boursière, ainsi qu'à la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion. En l'absence de questions, les comptes sont soumis au vote.

**Mis au vote à main levée, les comptes 2019 sont acceptés à la majorité avec 4 absentions et 0 avis contraire.**

### 6. Rapport de gestion 2019

Présentation par Madame **la Syndique**.

Madame **Sylvie Ciana** informe que deux erreurs se sont glissées dans ce rapport :

- En page 6 : la présidence du Conseil général a changé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et non au 30 juin.
- En page 9 : le nombre d'enfants a diminué et non pas augmenté.

Monsieur **Fabrice Dunand**, municipal, apporte quelques compléments d'information :

- L'eau est de bonne qualité, le dernier contrôle l'a confirmé. Néanmoins, il a été décidé de professionnaliser davantage sa gestion. De ce fait, l'entreprise Salm a été mandatée pour effectuer les contrôles. Pour rappel, la commune a la responsabilité de gérer le réseau communal mais chacun doit contrôler ses propres arrivées d'eau. En effet, des habitants se sont plaints qu'il y avait du chlore dans l'eau. Or, ce n'est pas la commune qui est responsable de cet élément.
- Au niveau de l'éclairage public, le réseau a été entièrement changé en LED ce qui a permis d'économiser 2/3 de l'électricité consommée initialement.

Le président ouvre la discussion

- Monsieur **Benoît Olivier** a lu dans les journaux que l'eau de Bussigny aurait été polluée par du chlorothalonil et demande s'il peut y avoir des impacts pour notre commune.

↳ Monsieur **François Dunand** répond par la négative.

**Mis au vote à main levée, le rapport de gestion 2019 est accepté à la majorité avec 5 absentions et 0 avis contraire.**

#### **7. Préavis municipal n°01-2020 concernant la vente d'une partie du DP 1003 à M.Ulas Ali et Mme Ulas Sylvie**

Présentation par Monsieur **Martin Jaquet**, municipal.

Une mise à l'enquête publique sera nécessaire. Les frais seront à la charge des acheteurs.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Jean-Louis Favre** :
- Au vu de la vente de l'ancienne laiterie à Monsieur et Madame Ulas, s'est posée la question pour eux, d'obtenir une parcelle de terrain jouxtant leur immeuble.
- La commune propose de vendre la parcelle de 52 mètres carrés au prix de CHF 30'000. Les frais d'achat et de mise à l'enquête sont mis à la charge de l'acheteur.
- La commission des finances abonde dans la décision de la Municipalité pour le prix de cette surface qu'elle considère comme « bien vendue » et ne peut être que satisfaite de cette opération.

En l'absence de questions, le préavis est soumis au vote.

**Mis au vote à main levée, le préavis n°01-2020 est accepté à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.**

#### **8. Postulat « Déplacement des cases postales dans un endroit abrité »**

Un conseiller souhaite déposer un postulat ce soir. Il s'agit de Monsieur **Rudolf Abegglen**.

Le président rappelle l'aspect réglementaire et procède à la lecture de l'article 55a du Règlement du Conseil général afin d'expliquer ce qu'est un postulat. Monsieur **Rudolf Abegglen** nous fait la lecture du dit postulat.

Il précise que le nouvel endroit choisi pour les cases postales est insatisfaisant et présente de graves inconvénients pour les usagers. Situées sur la place, en plein air, les cases sont exposées à la pluie et au vent et par conséquent, le courrier qui s'y trouve est mouillé.

Monsieur **Rudolf Abegglen** a adressé une plainte au service compétent de La Poste suisse à Bern et demande un rapport à la Municipalité afin qu'elle examine la faisabilité de déplacer les cases postales dans un lieu à l'abri des intempéries.

Monsieur **Vincent Dornier** précise que le postulat est recevable dans sa forme et demande au Conseil de voter ce soir pour que la commune entre ou non en matière. Il passe la parole à la Municipalité afin qu'elle puisse s'exprimer sur le sujet.

Madame **la Syndique** rappelle l'historique du choix de l'endroit des cases postales. Au début, La Poste prévoyait de les mettre entre les deux arbres à la vue de tous. Puis, après discussion avec notamment la commission des finances, ils ont convenu de les placer à l'endroit actuel car celui-ci répondait à des critères bien précis imposés par La Poste. Il faut savoir que si un changement doit être effectué, les frais seront à la charge de la commune.

Le président ouvre la discussion :

- Monsieur **François Bavaud** demande combien il y a de cases postales.
  - ↳ Actuellement, Madame **Sylvie Ciana** répond qu'il y en a une vingtaine dont deux qui ne sont pas utilisées.
- Madame **Claire Paulette Vez** fait remarquer que beaucoup de boîtes aux lettres sont situées à l'extérieur de nos maisons et que cela ne pose pas de problèmes.
- Madame **Cécile Cornet** demande s'il serait envisageable de placer les cases où elles étaient auparavant car elle constate que Monsieur **Rudolf Abegglen** n'est pas le seul à se plaindre.
- Madame **Béatrice Zweifel** s'interroge sur la possibilité de mettre un toit.
  - ↳ Madame **la Syndique** précise que le module a été imposé par la Poste, qu'ils n'ont guère eu le choix.
- Monsieur **Stéphan Dupuis** revient sur la faisabilité d'ajouter un couvert par-dessus les cases postales.

Monsieur **Vincent Dornier** procède au vote.

**Mis au vote à main levée, postulat est accepté à la majorité avec 11 abstentions et 3 avis-contraires. Il sera transmis à la Municipalité.**

## 9. Nomination du bureau et des scrutateurs

### - Élection du Président et de la Vice-Présidente

Monsieur **Vincent Dornier**, actuel président, et Madame **Françoise Genillod** vice-présidente, informent qu'ils se représentent. Ils sont tous les deux élus tacitement, sous les applaudissements.

### - Élection de 2 scrutateurs et de 2 scrutateurs suppléants

Les actuels scrutateurs ayant fini leur année, les suppléants deviennent scrutateurs. Il s'agit de Messieurs **Hugues Favey** et **Olivier Raschèr** qui acceptent de tenir le rôle de scrutateurs. Ils sont élus sous les applaudissements.

Madame **Cécile Cornet** et Monsieur **Stéphan Dupuis** se proposent pour devenir scrutateurs suppléants. Ils sont élus sous les applaudissements.

#### - Commission des finances

Monsieur **Etienne Reymond** ayant démissionné en janvier 2020 de cette commission, Monsieur **Hugues Favéy** lui succède. Monsieur **Norbert Wütrich** se propose pour le rôle de suppléant.

### 10. Communications municipales

- Madame **Sylvie Ciana**, syndique, informe de l'annulation de la fête du 1<sup>er</sup> août mais du maintien du feu d'artifice. La sortie des aînés est annulée et reportée en 2021 en raison du contexte de pandémie.
- Monsieur **Dani D'Ascoli**, municipal, nous livre les informations suivantes :
  - ❖ Création de 2 arrêts de bus dans la zone industrielle. Les arrêts de bus doivent être reliés par un trottoir. Une grande partie des travaux est réalisée sur la commune d'Aclens mais les frais seront partagés avec la commune de Romanel-sur-Morges. Un montant a été prévu dans le budget des charges courantes 2020. Le coût de ces arrêts de bus devrait s'élever à CHF135'860 après subsides du Canton. Le 25 mai dernier, le projet a été présenté auprès de la commission des finances. Si le conseil le décide ce soir, on pourrait aller de l'avant. La commission des finances accepte de ne pas faire de préavis. La municipalité aimerait commencer les travaux encore cet été.

Des questions se posent :

- Monsieur **Benoît Olivier** demande comment cela va se passer si la ligne de bus est supprimée vu qu'elle est encore à l'essai.

↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** dit ne pas posséder de statistiques mais des gens l'utilisent et avec l'agrandissement de la Coop, la fréquentation devrait encore augmenter. De plus, le subside a été signé par Madame **Nuria Gorrite** donc il y a peu de chance que cela évolue différemment.

- Monsieur **Stéphan Dupuis** s'interroge sur le subside. Sera-t-il versé chaque année ?

↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** précise qu'il ne s'agit pas d'un subside mais d'une participation qui interviendra pendant 3 ans et après, c'est le Canton qui décidera.

Le président précise que les questions seront notées au PV et qu'en l'absence d'opposition formelle, la municipalité peut aller de l'avant.

- ❖ Les travaux de réfection des chemins AF ont commencé et se réaliseront progressivement. Ils ont pu bénéficier d'importants subsides.
  - ❖ Le radar sympathique est posé chaque mois en direction de Romanel-sur-Morges et de Gollion.
  - ❖ Le SIS Morget a accepté de s'engager sur 10 ans concernant le local pompier.
- Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal :
    - ❖ Après avoir tenue la bibliothèque pendant 20 ans, Mesdames Héléne Salm et Denise Badel cessent leurs activités. Il les remercie pour leur dévouement et leur travail. On recherche des personnes volontaires pour reprendre le flambeau.

- Madame **Françoise Genillod** suggère d'informer toute la population d'Aclens et de ne pas se limiter aux membres du Conseil, au sujet de la bibliothèque.

## 11. La "minute" des délégués

Aucune communication n'est faite.

## 12. Divers et propositions individuelles

- Madame **Claire-Paulette Vez** sollicite des informations sur le Plan Général d'Affectation (PGA) notamment au niveau des recours.  
↳ Monsieur **Martin Jaquet** informe que les séances de conciliation sont terminées. Au vu du contexte, les délais ont été prolongés jusqu'au 30 juin. Ils vont travailler sur le projet de préavis cet été et début de cet automne. En raison de l'importance du sujet, il y aura peut-être un conseil extraordinaire de Conseil général d'ici la fin de l'année.

- Monsieur **Paul-Henri Reymond** demande si pour les chemins AF il a été tenu compte des périodes de vendange. C'est effectivement le cas. Monsieur **Jacques Chapuisat** est au courant des problématiques. Monsieur **Dani D'Ascoli** confirme qu'ils vont tout faire pour embêter le moins possible.

Monsieur **Eric Bally** aimerait savoir pourquoi ils ont mis des grosses pierres près du cimetière : d'une part elles empêchent de se garer et d'autre part elles sont sur le domaine public.

↳ Monsieur **Martin Jaquet** répond que c'est pour préserver les cerisiers car les voitures parkées à cet endroit nuisaient à leurs racines.

- Monsieur **Rudolf Abegglen** aimerait que l'écusson qui figurait vers la plaque commémorative situé sur la fontaine vers le cimetière soit remis.
- Monsieur **Adamo Biondo** demande si les horaires de bus sont imposés car les enfants n'ont pas de visibilité pour traverser. C'est un gros problème de sécurité routière.  
↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** informe qu'ils ne gèrent pas les horaires et que normalement les passages piétons doivent être situés après les arrêts de bus.
- Madame **Isabelle Hauswirth** se questionne sur les conditions à remplir pour disposer de patrouilleurs. Au niveau du rond-point, il y a un manque de visibilité quand on traverse la deuxième partie. De plus, la végétation devrait être plus basse.  
↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** précise qu'il y a moins de visibilité sur la route en face, pour ne pas que les voiture aillent trop vite.
- Monsieur **Norbert Wüthrich** signale qu'en bas du chemin du coteau quand on arrive au giratoire de la zone industrielle, la grille au sol est régulièrement bouchée.
- Monsieur **Benoît Olivier** intervient pour demander qu'une ligne soit rajoutée dans le tout-ménage afin de préciser que les propriétaires de piscine et de jacuzzi ne doivent pas vidanger dans les grilles des égouts.  
↳ Monsieur **Martin Jaquet** rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation pour installer un jacuzzi et/ou une piscine même démontables.
- Monsieur **Dani D'Ascoli** attire l'attention sur le fait que des entreprises peu recommandables proposent de nettoyer les toits pour 500 CHF ce qui n'est pas possible.

- Monsieur **Stéphan Dupuis** se demande s'il est possible de créer un passage piéton pour aller à la commune quand on vient direction de la route de Vullierens.

↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** répond qu'à l'époque cela avait été refusé en raison de la configuration de la route.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h51.

Au nom du Conseil général :

Le président  
Vincent Dornier

La secrétaire  
Nathalie Pahud